

Protocole de vaccination

Les veaux doivent obligatoirement recevoir les vaccins contre :

- La rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR)
- Le parainfluenza 3 (PI₃)
- Le virus respiratoire syncytial bovin (BRSV)
- La diarrhée virale bovine (BVD)

Les recommandations du vétérinaire doivent être suivies en tout temps.

- Les vaccins sont injectés par voie intramusculaire profonde dans les muscles du cou ou par voie sous-cutanée, avec des aiguilles propres d'au moins un pouce.
- Les vaccins doivent être manipulés, entreposés et administrés selon les recommandations du fabricant.

et ce, conformément à l'un ou l'autre des 2 programmes de vaccination suivants :

- **Vaccin tué (2 doses) :** Vaccin administré à un veau âgé d'au moins 4 mois. Le rappel doit toujours être effectué 2 à 4 semaines après la 1^{re} dose. Au plus tard, le vaccin (1^{re} dose) doit être administré 4 semaines avant la vente et le rappel 2 semaines avant la vente.
- **Vaccin vivant atténué (1 dose) :** Vaccin administré à un veau âgé d'au moins 4 mois au moins 2 semaines avant la vente.



DÉCLARATION DE VACCINATION

2011-2012

_____ (nom du producteur / en lettres moulées)

_____ (adresse / en lettres moulées)

_____ (numéro de téléphone)

Fédération
des producteurs
de bovins
du Québec



Tél. : 450 679-0540, poste 8891
Télec. : 450 442-9348

- J'atteste que les _____ veaux livrés à l'encan, ce _____ jour de _____ 20 _____ ont été vaccinés selon le protocole de vaccination avec le ou les vaccins suivants :

Âge des veaux à la vaccination (au moins 4 mois) : _____

Nom du vaccin : _____

Date de vaccination : _____

Date de rappel : _____

Date d'expiration du vaccin : _____

Site ATQ : _____

Nom de l'entreprise telle qu'inscrite à la FADQ : _____

- J'autorise la Fédération à faire des prélèvements biologiques sur mes veaux à des fins d'études et de vérification.

Signature du producteur

Signature du vétérinaire (optionnel)

**Cette déclaration doit être remise avant le débarquement des veaux à l'encan.
Elle doit accompagner les factures d'achat (ou copies) des vaccins utilisés et le bon de réception des veaux à l'encan.**